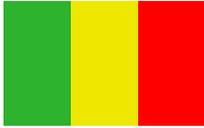


REPUBLIQUE DU MALI
MINISTERE DES MALIENS DE
L'EXTERIEUR ET DE
L'INTEGRATION AFRICAINE



FONDS EUROPEEN
DE DEVELOPPEMENT
FED



Cellule Technique du Codéveloppement

Projet d'Appui au Codéveloppement Appel à propositions N°4/ 2013

Formulaire de demande de subvention

Ligne(s) budgétaire : 10^{ème} FED

Référence: Convention de Financement n° 977 8/MLI

N°CRIS 20840

Devis Programme de Croisière N° 2013/316-233

Date limite de soumission des notes succinctes de présentation :

18 Novembre 2013

Intitule de l'action	Développer les ressources alimentaires et économiques de Fatao, par le renforcement de la zone agricole et piscicole du bas-fond
Numéro et intitulé de la composante	Composante 1 : projets structurants et productifs
Lieu(x) de l'action	Village de Fatao, commune urbaine de Fatao, Cercle de Diéma, Région de Kayes
Nom du demandeur	Commune urbaine de Fatao
Nationalité du demandeur ¹	Malien

1

Les statuts doivent permettre de s'assurer que l'organisation a été établie par un acte régi par le droit national du pays concerné. Dans ce contexte, une entité légale dont les statuts ont été établis dans un autre pays ne peut être considérée comme une organisation locale éligible.

ANNEXE A

Dossier N°

(pour usage interne seulement)

Statut juridique ²	Collectivité territoriale	
Codemandeur	Association des jeunes pour le développement de la commune urbaine de Fatao - AJDCUF <i>Association française loi 1901, créée en 2009, domiciliée à Tremblay-en-France (93)</i>	
Autres partenaires	Commune de Tremblay-en-France <i>Collectivité territoriale française (93)</i>	
Total des coûts éligibles de l'action (A)	Montant demandé à l'administration contractante (B)	% du total des coûts éligibles de l'action (B/Ax100)
60 489 249 FCFA	22 000 000 FCFA	36,37%
Durée totale de l'action	9 mois	

Coordonnées pertinentes dans le cadre de cette action:

Adresse postale:	Mairie de la commune urbaine de Fatao, Cercle de Diéma
Numéro de téléphone: Indicatif Pays + Indicatif Ville + numéro	+ 223 79 10 42 62 (maire Fatao)
Numéro de fax: Indicatif Pays + Indicatif Ville + numéro	/
Personne de contact pour cette action:	Mamadou DABO, Maire de la commune urbaine de Fatao
Adresse e-mail de la personne de contact:	mairiefatao@yahoo.fr
Site web de l'organisation	/

Tout changement relatif aux adresses, numéros de téléphone, numéros de fax et en particulier à l'adresse e-mail, doit être notifié par écrit à l'administration contractante. L'administration contractante ne sera pas tenue responsable si elle n'est pas en mesure de contacter le demandeur.

² Par exemple association sans but lucratif, entité gouvernementale, organisation internationale.

TABLE DES MATIERES

PARTIE A	NOTE SUCCINCTE DE PRESENTATION	4
1.	Instructions POUR L'ÉLABORATION DE LA NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION	5
A.	RÉSUMÉ DE L'ACTION NE DOIT PAS DÉPASSER 1 PAGE	6
B.	DESCRIPTION DE L'ACTION (MAX. 1 PAGE)	7
C.	PERTINENCE DE L'ACTION (MAX. 3 PAGES)	7
2.	LISTE DE CONTRÔLE POUR LA NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION	9
3.	déclaration DU DEMANDEUR POUR LA NOTE SUCCINCTE DE PRESENTATION	11
4.	GRILLE D'ÉVALUATION POUR LA NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION	12

PARTIE A NOTE SUCCINCTE DE PRESENTATION

1. INSTRUCTIONS POUR L'ELABORATION DE LA NOTE SUCCINCTE DE PRESENTATION

Veillez noter qu'en cas d'appel restreint, seule la note succincte de présentation doit être fournie dans un premier temps (le formulaire complet de demande ne doit pas être fourni)

Il n'y a pas de modèle standard spécifique pour la note succincte de présentation mais le demandeur doit s'assurer que le texte de sa note succincte de présentation:

- n'excède pas 5 pages pleines (format A4)
- fournit les informations demandées dans les rubriques ci-dessous, dans l'ordre dans lequel elles sont demandées, et proportionnellement à son importance relative (voir les notes pertinentes indiquées dans la grille d'évaluation et dans les lignes directrices);
- fournit des informations complètes (étant donné que la grille d'évaluation ne sera appliquée qu'aux informations figurant dans la note succincte de présentation);
- est rédigé de manière la plus claire possible afin de permettre son évaluation.

i. RESUME DE L'ACTION

NE DOIT PAS DÉPASSER 1 PAGE

Titre de l'action:	Développer les ressources alimentaires et économiques de Fatao, par le renforcement de la zone agricole et piscicole du bas-fond
Précisez si vous soumettez une demande pour une composante spécifique	<input checked="" type="checkbox"/> Composante 1 <input type="checkbox"/> Composante 2
Lieu(x) de l'action: - indiquez le(s) pays et: ou région(s) qui tireront profit de l'action	Village de Fatao, commune urbaine de Fatao, Cercle de Diéma, Région de Kayes
Durée totale de l'action (mois) :	9 mois
Montant (en Fcfa) de la contribution requise de l'UE	22 000 000FCFA
Objectifs de l'action	Objectif global : Améliorer les conditions de vie des populations de la commune urbaine de Fatao, en favorisant l'augmentation des ressources alimentaires et économiques Objectifs spécifiques : 1- Améliorer l'autosuffisance alimentaire ; 2- Augmenter les ressources économiques des populations ; 3- Diversifier le bol alimentaire ; 4- Ralentir le comblement du bas-fond, afin d'en prolonger son efficacité.
Groupe(s) cibles(s) ³	Les 4500 habitants du village de Fatao
Bénéficiaires finaux ⁴	La commune urbaine de Fatao (9 240 habitants)
Résultats estimés	R1: La gouvernance autour de l'exploitation du bas-fond est organisée ; R2 : Les ressources économiques du groupe cible augmentent ; R3 : Les ressources alimentaires augmentent et se diversifient ; R4 : Le processus de comblement du bas-fond est ralenti, afin de garantir dans le temps l'atteinte des objectifs.
Activités principales	- Redynamisation, réorganisation et formation du comité de gestion des terres agricoles du bas-fond ; - Création, organisation et formation du comité de gestion de la pisciculture ; - Réhabilitation du barrage ; - Recensement des unités de production agricoles (UPA) ; - Réalisation d'un parcellaire et attribution équitable des parcelles à toutes les UPA ; - Aménagement de l'étang piscicole ; - Aménagement de barrières antiérosives dans le bassin versant ; - Formation des exploitants, notamment à la riziculture et à la pisciculture.

³

Les "groupes cibles" sont les groupes/entités qui seront affectés directement de manière positive par l'action pour les besoins de l'action

⁴ Les "bénéficiaires finaux" sont ceux qui tireront un profit long terme de l'action au niveau de la société ou du secteur au sens large

ii. DESCRIPTION DE L'ACTION (MAX. 1 PAGE)

Ce projet a pour **objectif global** d'améliorer les conditions de vie des populations de la commune urbaine de Fatao, en favorisant l'augmentation des ressources alimentaires et économiques. Plusieurs **objectifs spécifiques** sont poursuivis, à savoir : améliorer l'autosuffisance alimentaire dans la commune ; augmenter les ressources économiques des populations de Fatao ; diversifier le bol alimentaire ; ralentir le comblement progressif du bas-fond, afin d'en prolonger son efficacité.

Les **principales parties prenantes** de ce projet sont :

- **La commune de Fatao** qui est le demandeur et le bénéficiaire final de l'action. La commune assure pleinement la maîtrise d'ouvrage et le suivi du projet durant toute la mise en œuvre. A la réception définitive des ouvrages, un an après la fin des travaux, elle en a la responsabilité pleine et entière.
- **L'association des jeunes pour le développement de la commune urbaine de Fatao (AJDCUF)** qui est le codemandeur. L'AJDCUF a signé une convention de partenariat avec la commune de Fatao, et soutient fortement ce projet (mobilisation de différents partenaires, recherche de financements, élaboration de documents projet et organisation de manifestations).
- **La commune de Tremblay-en-France (TEF)** qui est le partenaire de la commune de Fatao. Les deux communes entretiennent des relations privilégiées depuis 2009 et ont signé une convention cadre de coopération décentralisée en 2011. Dès 2009, le projet de renforcement de la zone agricole et piscicole du bas-fond de Fatao est apparu comme étant prioritaire. TEF a financé l'étude de ce projet en 2012, et a ensuite soumis une demande de financement auprès du Ministère des Affaires Étrangères (appel à projet 2013), qui a été acceptée.
- **Les habitants de Fatao** qui sont à l'origine de ce projet, est le groupe cible de l'action. Pour garantir la réussite du projet, plusieurs rencontres ont été organisées entre les autorités communales et villageoises, ainsi qu'avec le groupe cible, notamment pour échanger sur le déroulement du projet, ses objectifs et pour établir un accord sur le foncier. Les habitants sont impliqués dans la préparation.

Afin d'atteindre les objectifs du projet, il est proposé de mener 3 actions, étroitement liées, dans le bassin versant de Fatao : la **réhabilitation du micro-barrage**, qui permet de garantir la mise en eau et en culture du bas-fond ainsi que le remplissage de l'étang piscicole ; **l'aménagement de l'étang piscicole**, qui permet au groupe cible d'assurer la pisciculture d'août à novembre ; **l'aménagement de protections antiérosives dans le bassin versant**, qui permet de freiner les apports solides et ainsi de diminuer le comblement progressif du bas-fond. Ces réalisations physiques sont complétées par un **appui à la gouvernance** (structuration, organisation, formation et accompagnement) de deux comités de gestion, un pour l'exploitation des terres agricoles du bas-fond, et un pour la pisciculture. Des **formations** sont également prévues pour les exploitantes et les exploitants pour la mise en culture du bas-fond, ainsi que pour la pisciculture.

La mise en œuvre de ces activités permet d'atteindre les résultats attendus suivants : la gouvernance autour de l'exploitation du bas-fond est organisée ; les ressources économiques du groupe cible augmentent ; les ressources alimentaires augmentent et se diversifient ; le processus de comblement du bas-fond est ralenti.

Calendrier indicatif des activités	mois								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Signature des conventions									
Passation de marchés, sélection des prestataires et signature des contrats									
Information auprès des bénéficiaires, organisation et constitution équipes de travail									
constitution et formation du comité de gestion de la main d'œuvre villageoise									
Recensement des unités de production agricole (UPA)									
Lancement travaux, réalisation (barrage, étang pisc., protections antiérosives) et suivi									
Actualisation du recensement des UPA									
Constitution et formation des comités de gestion des terres agricoles et de la pisciculture									
Réalisation du parcellaire et attribution des parcelles									
Réception provisoire des ouvrages									
Formation des exploitants et des pêcheurs, appui-conseil									
Dotation en semences et mise en place de parcelles test									
Fourniture et pose des outils de suivi dans le bas-fond									
Suivi de l'exploitation									

iii. PERTINENCE DE L'ACTION (MAX. 3 PAGES)

i) Pertinence par rapport aux objectifs/secteurs/thèmes/priorités

Le projet s'inscrit dans les objectifs de la commune de Fatao, qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Il répond notamment à certains manques recensés dans le Plan de développement économique, social et culturel (PDESC) 2010-2014, à savoir la faible utilisation des eaux de surface et la dégradation des ressources naturelles (sols, faune et flore) dans la commune.

Il vise plus précisément à renforcer le barrage hydro-agricole du village de Fatao, qui contribue au développement économique local en favorisant la mise en œuvre d'activités productives destinées à l'autoconsommation et permettant de générer des revenus, par la vente d'une partie de la production non-consommée au sein de la concession.

Afin d'optimiser l'exploitation du bas-fond et d'assurer la pérennité des ouvrages, le projet propose de structurer et former deux comités de gestion, composés d'exploitants : l'un pour l'exploitation des terres agricoles, l'autre pour la pisciculture. Une convention est signée entre les 2 pour définir leur organisation, ainsi que les conditions et les règles d'exploitation des ouvrages. Ces comités de gestion sont formés afin d'organiser la maintenance des ouvrages et repérer les dégradations nécessitant des interventions à effectuer pour en assurer leur pérennité. Ils mettent en place une caisse de redevance dédiée à l'entretien et à la maintenance des ouvrages, et en définissent le fonctionnement. Chaque exploitant doit participer à cette caisse.

Les membres de la diaspora installés en France, réunis au sein de l'Association des jeunes pour le développement de la commune urbaine de Fatao (AJDCUF), jouent un rôle important dans la préparation et la mise en œuvre de ce projet. L'AJDCUF regroupe aujourd'hui une soixantaine de membres : migrants issus de la commune de Fatao et jeunes (français) de 2^e génération. Elle travaille en étroite relation avec le groupement des migrants de première génération. Au cours de la préparation du projet, l'AJDCUF s'est particulièrement investie dans la recherche de partenaires techniques et financiers, dans la recherche de financements complémentaires (notamment en répondant à des appels à projets réservés à la diaspora), dans l'élaboration de documents projet, et dans l'organisation de manifestations sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, pour la plupart en partenariat avec la commune de Tremblay-en-France. Au cours de la mise en œuvre, ils assurent en partie le suivi et transmettent les informations relatives au projet, provenant de la commune/du village, aux autres partenaires impliqués dans le projet.

ii) Pertinence par rapport aux besoins et contraintes particuliers du pays cible, de la région cible et/ou des secteurs concernés

La commune urbaine de Fatao se situe à 50 km au sud-ouest de Diéma ville, chef-lieu du cercle. Elle compte plus de 9 000 habitants, répartis dans les 3 quartiers de Diabira, Mouna-Soninké et Fatao et ses 3 hameaux (Gourdy, Boulé et Kaïmpo). La population enregistre un taux d'accroissement annuel moyen de 6,2 %.

La commune se situe en pleine zone sahélienne. La saison sèche dure 8 mois, et la saison des pluies s'étale de juin à octobre. Selon la saison, les températures varient entre 12°C et 45°C. La pluviométrie annuelle varie de 500 à 700 mm. Cependant, le Mali connaît des variations climatiques considérables et au cours des dernières années, grandes sécheresses et pluies centennales se sont succédées. Ces aléas climatiques perturbent l'utilisation traditionnelle des zones de cultures sèches et humides, et accentuent l'insuffisance alimentaire.

En raison des conditions socio-économiques, la population connaît une forte migration vers l'Europe, les États-Unis et l'Afrique centrale. La migration permet d'assurer le complément nécessaire à la survie ; « *la population migrante est d'un apport considérable dans la réalisation des infrastructures de la commune et la satisfaction des besoins quotidiens* » (PDESC 2009-2014). Plus de 600 personnes⁵ issues du village de Fatao seraient actuellement en migration.

L'économie actuelle de la commune repose essentiellement sur les activités agro-pastorales, qui occupent plus de 90% de la population active. L'élevage de bovins, ovins et caprins est réalisé de façon extensive. Les principales cultures pratiquées dans la commune sont le sorgho, le mil, l'arachide, le maïs et le tabac. Le

⁵ Source : PDESC Fatao 2009-2014

maraîchage est très développé et les principaux produits cultivés sont : la laitue, le chou, la tomate, l'aubergine, les légumes feuilles, la carotte, la pomme de terre et le gombo. L'arboriculture est aussi développée : mangues, goyaves, grenades, papayes, etc. Les productions sont partiellement vendues sur le petit marché quotidien de Fatao et depuis février 2013, sur le nouveau marché hebdomadaire. Les productions sont également vendues lors de la foire hebdomadaire organisée à Lambidou (commune contiguë à Fatao), une des plus importantes du cercle de Diéma.

Toutefois, ces productions agricoles dépendent principalement du climat et de la pluviosité, mais aussi des invasions de sauteriaux et des oiseaux granivores qui peuvent faire beaucoup de ravages.

Le renforcement de la zone agricole et piscicole du bas-fond permettrait alors d'optimiser les ressources en eau et d'améliorer les conditions de production pour les populations locales. D'autre part, ce projet permet également de lutter contre la désertification qui touche la zone en permettant à la faune et la flore de se développer à nouveau.

iii) Décrire et définir les groupes cibles et bénéficiaires finaux, leurs besoins et leurs contraintes et indiquer comment l'action abordera ces besoins

Le village de Fatao compte 4 500 habitants⁶, principalement Sarakolé, Peuhl et Bambara, qui constituent le groupe cible du projet. Les 58 unités de production agricole (UPA) du village de Fatao, recensées dans le PDESC communal 2009-2014, bénéficient directement des impacts positifs du projet.

La commune urbaine de Fatao est quant à elle le bénéficiaire final du projet. Elle enregistre une population d'environ 9 200 personnes⁷. Elle bénéficie durablement du développement économique local et des ressources créées par le renforcement de l'exploitation de la zone agricole et piscicole du bas-fond.

La commune urbaine de Fatao a bénéficié d'un aménagement du bas-fond, par la réalisation d'un micro-barrage (en 1998) et d'un étang piscicole (en 2004). Ce projet s'inscrivait dans le Programme d'appui aux projets villageois de développement (PAPVD), piloté par l'association Essonne-Sahel. La diaspora de Fatao s'était alors déjà mobilisée pour la mise en œuvre et le financement de ce projet. Ces ouvrages avaient pour objectif d'améliorer les ressources en eau et l'autosuffisance alimentaire du village. Aujourd'hui ces réalisations ne remplissent plus leur rôle initialement prévu de par les dégradations dues aux crues et au climat, et au comblement partiel du bas-fond.

L'étude, réalisée en 2012, a permis de dresser un état des lieux du barrage et de l'étang piscicole afin de soumettre des propositions de renforcement et d'optimisation. Il s'agit alors de rénover le barrage en renforçant sa structure (fondations, élimination des fuites, enrochement, bassin de dissipation, contrefort...). Pour l'étang piscicole il est nécessaire de reprendre les canaux d'amené d'eau et de liaison, ainsi que la clôture. Les eaux de ruissellement détruisent les sols, dans tout le bassin versant, en produisant des ravines de plus en plus profondes. Elles amènent des matériaux solides (terre, sable...) qui se déposent dans le bas-fond, le comblant peu-à-peu. Pour diminuer ces effets négatifs il est proposé d'aménager des diguettes dans le bassin versant.

Ce projet de réhabilitation et de réaménagement permet de satisfaire les besoins soulignés dans le Plan de développement économique, social et culturel (PDSEC) 2010-2014. C'est une proposition d'initiative locale, qui vise à satisfaire les besoins alimentaires de base des populations en favorisant la production de produits locaux (riziculture, maraîchage, arboriculture, pisciculture...) et le développement économique local.

En permettant de lutter contre la désertification, le projet contribue à la restauration du couvert végétal dans le bassin versant et à sa vivification dans les zones d'affluence du barrage. Il favorise l'infiltration de l'eau dans les sols et réalimente la nappe souterraine. La rétention d'eau pendant quelques mois favorise la création d'un milieu humide où se développent à nouveau une faune et une flore qui avaient disparu.

Pour garantir la réussite du projet, plusieurs rencontres ont été organisées au cours de la préparation du projet depuis 2009 :

- En mars et novembre 2009 : 2 délégations de Tremblay-en-France (élus, techniciens et jeunes de la commune) se sont rendues à Fatao et ont pu échanger sur le projet avec les autorités communales et villageoises, ainsi qu'avec le groupe cible ;

⁶ Source : PDESC de Fatao, 2009-2014

⁷ Source : Résultats provisoire du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), 2009

- En janvier 2010 : une mission d'Essonne-Sahel à Fatao a permis d'échanger avec le groupe cible et les autorités communales et villageoises ;
- En décembre 2011 : une délégation de Tremblay-en-France s'est rendue à Bamako à l'occasion des Assises de la coopération décentralisée. Une rencontre a été tenue avec la commune de Fatao et des membres de la diaspora de Fatao installés à Bamako.
- En mai 2011 et novembre 2013 : Le Maire de Fatao a été accueilli par la commune de Tremblay-en-France et des rencontres avec l'association AJDCUF ont été organisés pour préciser le projet. Les membres de la diaspora ont été associés à l'organisation de la délégation.

A Fatao et à Bamako, des rencontres, réunissant des membres du groupe cible et le bénéficiaire final, ont également été organisées afin de trouver un accord sur le foncier. En effet, les aménagements doivent bénéficier à toute la population, et pas uniquement aux propriétaires fonciers coutumiers. Lors d'une réunion en janvier 2012, les propriétaires terriens se sont engagés à une mise à disposition pérenne du foncier.

Les membres du groupe cible participent à la réalisation de certains travaux (valorisation dans le budget). Afin d'organiser au mieux leur participation, un comité de gestion de la main d'œuvre villageoise est créé avant le début des travaux. En coordination avec les entreprises, ce comité organise les équipes de villageois et répartit les tâches à réaliser suivant le planning établi. Cette participation active des villageois à la réalisation des ouvrages est garante de leur appropriation du projet et de leur responsabilisation dans la longévité des équipements.

Les comités de gestion des terres agricoles et de la pisciculture, qui assurent la pérennité des ouvrages, réunissent également des membres du groupe cible.

iv) Éléments avec une valeur ajoutée particulière

Un projet intégré

Les actions proposées dans ce projet qui concourent à favoriser l'augmentation des ressources alimentaires et économiques du village, sont étroitement liées. La réhabilitation du barrage permet de garantir la mise en eau et en culture du bas-fond. Elle permet aussi le remplissage de l'étang piscicole, alimenté depuis le lit mineur par le canal d'amenée. L'aménagement de protections antiérosives permettra de diminuer les apports solides, ralentissant ainsi le comblement du bas-fond en prolongeant son efficacité et sa productivité.

L'espace et la ressource en eau optimisés

Dans ce projet, l'espace et la ressource en eau sont optimisés par la diversité des activités et leur complémentarité : cultures pluviales et cultures sèches dans le bas-fond, pisciculture, maraîchage et l'arboriculture aux abords du bas-fond.

Différentes catégories d'acteurs touchés

Le projet s'adresse à divers catégories d'acteurs : la commune de Fatao, les exploitants dans le bas-fond, les pêcheurs dans l'étang piscicole, et les femmes dans les maraîchages pratiqués aux abords du bas-fond.

Lutte contre la désertification

La réalisation des ouvrages permet de lutter contre la désertification et contribue à la restauration du couvert végétal dans le bassin versant et à sa vivification dans les zones d'affluence du barrage. Elle favorise l'infiltration de l'eau dans les sols et permet la réalimentation de la nappe souterraine. La rétention d'eau pendant quelques mois favorise la création d'un milieu humide où se développent à nouveau une faune et une flore qui avaient disparu.

2.LISTE DE CONTROLE POUR LA NOTE SUCCINCTE DE PRESENTATION

AP4 CODEV/2013

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	
Nom du demandeur	Commune urbaine de Fatao
Pays⁸/Nationalité⁹ et date d'enregistrement	Mali
Statut juridique¹⁰	Collectivité territoriale
Partenaire 1	Nom : Association des jeunes pour le développement de la commune urbaine de Fatao (AJDCUF) Nationalité/pays d'enregistrement : France (93) Statut juridique : Association loi 1901
Partenaire 2	Nom : Commune de Tremblay-en-France Nationalité/pays d'enregistrement : France (93) Statut juridique : Collectivité territoriale
NB: rajouter autant de lignes que de partenaires	

8 Pour les organisations

9 Pour les personnes

10 Par exemple association sans but lucratif, entité gouvernementale, organisation internationale....

AVANT D'ENVOYER VOTRE DEMANDE, VEUILLEZ VERIFIER QUE CHACUN DES POINTS SUIVANTS DE VOTRE DOSSIER EST COMPLET ET REMPLIT LES CRITERES CI-DESSOUS :	A compléter par le demandeur	
Intitulé de la proposition :	Oui	Non
<u>PARTIE 1 (ADMINISTRATIF)</u>		
1. Les instructions sur la note succincte de présentation telles que publiées au titre de cet appel à propositions, ont été suivies	X	
2. La déclaration du demandeur est remplie et signée.	X	
3. La proposition est dactylographiée et est en Français.	X	
4. Un original et 3 copies sont jointes.	X	
<u>5. Une version électronique de la proposition (clé USB) est jointe.</u>	X	
<u>PARTIE 2 (ELIGIBILITE)</u>		
6. L'action sera mise en œuvre dans un/des pays éligible(s).	X	
<u>7. La durée de l'action est comprise entre 4 mois et 9 mois (durée maximale autorisée).</u>	X	
8. La contribution demandée est égale ou supérieure à 15 000 000 Fcfa (minimum autorisé).	X	
9. La contribution demandée est égale ou inférieure à 30 000 000 Fcfa (maximum autorisé).	X	
10. La contribution demandée est comprise entre 15% et 75 % du total des coûts éligibles (pourcentage maximum autorisé).	X	
11. La présente liste de contrôle et la déclaration du demandeur sont complétées et envoyées avec la note succincte de présentation	X	

3. DECLARATION DU DEMANDEUR POUR LA NOTE SUCCINCTE DE PRESENTATION

Le demandeur, représenté par le soussigné, signataire autorisé du demandeur et dans le cadre de la présente demande, représentant l'/les éventuel(s) codemandeur(s) déclare par la présente que:

- le demandeur dispose des sources de financement, des compétences et qualifications professionnelles mentionnées au point 2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs;
- le demandeur est directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre de l'action, le cas échéant avec le(s) codemandeur(s) et n'agit pas en qualité d'intermédiaire;
- le demandeur et, le cas échéant, chaque codemandeur peuvent fournir immédiatement, sur demande, les pièces justificatives mentionnées au point 2.4 des lignes directrices à l'intention des demandeurs;
- le demandeur et, le cas échéant, chaque codemandeur sont éligibles conformément aux critères définis au point 2.1.1 des lignes directrices à l'intention des demandeurs;
- s'ils sont recommandés pour bénéficier d'une subvention, les demandeurs acceptent les conditions contractuelles telles que fixées dans le contrat standard annexé aux lignes directrices à l'intention des demandeurs (annexe G);

le demandeur, le(s) codemandeur(s) sont conscients que, pour assurer la protection des intérêts financiers de l'UE, leurs données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude

Signée au nom et pour le compte du demandeur

Nom	Mamadou DABO
Signature	
Fonction	Maire de la commune urbaine de Fatao
Date	13 novembre 2013

4.GRILLE D'EVALUATION POUR LA NOTE SUCCINCTE DE PRESENTATION

(RESERVEE A L'USAGE DE L'ADMINISTRATION CONTRACTANTE)

	OUI	NON
1. La date limite de soumission a été respectée.		
2. La liste de contrôle est dûment complétée.		
La vérification administrative de la liste de contrôle a été menée par: Date:		
<u>DECISION 1</u>: Le comité a décidé d'évaluer la note succincte de présentation après une vérification administrative réussie.		
L'évaluation de la note succincte de présentation a été menée par: Date :		
<u>DECISION 2</u>: Le comité a décidé de recommander l'évaluation du formulaire complet de demande.		